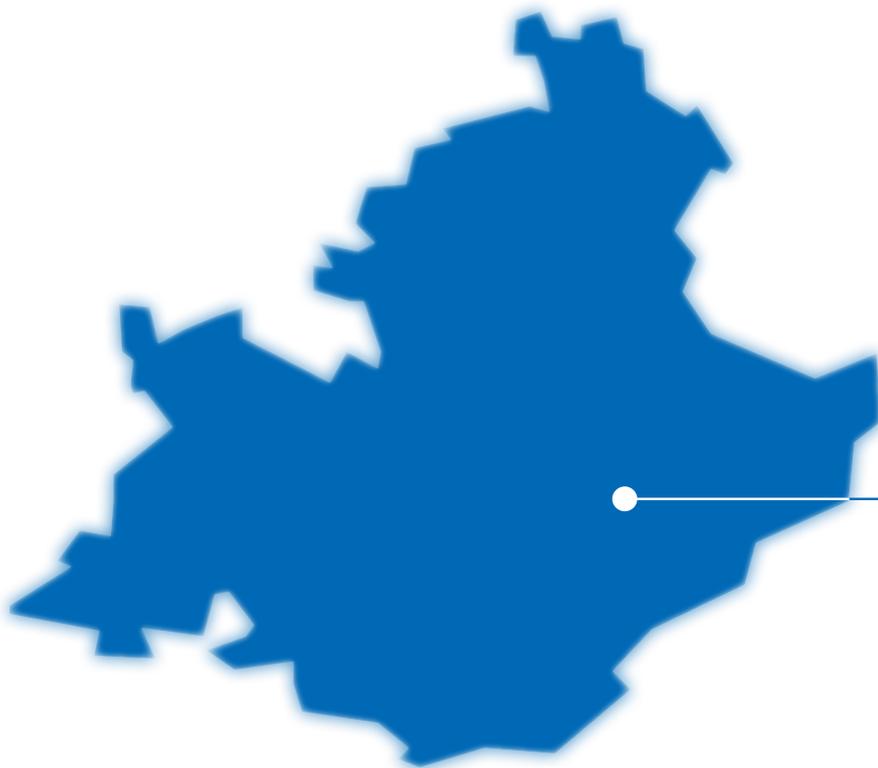


ANNEXE STRATÉGIQUE

BIEN VIVRE EN TERRITOIRE GAPENÇAIS



CRET

DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

CONTRAT RÉGIONAL D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL

CARTE D'IDENTITÉ

EPCI

4

1 Communauté d'Agglomération : Gap-Tallard-Durance
3 Communautés de Communes : Champsaur-Valgaudemar, Buëch-Dévoluy et Serre-Ponçon Val d'Avance

Communes

78

Population

81.000
habitants

Superficie

2.100
km²

Densité

38
hab/km²



LES ENJEUX DU TERRITOIRE

UN PERIMETRE DE PROJETS ET D' ACTIONS

Le Territoire proposé dans la candidature au Contrat Régional d'Equilibre Territorial de nouvelle génération est celui précédemment engagé dans le CRET 2015-2018, couvrant le périmètre du Pays et du SCOT de l'Aire Gapençaise. Il rassemble les communautés de communes Champsaur Valgaudemar, Buëch Dévoluy, la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance, et la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance. 5 communes de la Communauté de communes Buëch Dévoluy (Oze, Châteauneuf d'Oze, Saint-Auban-d'Oze, Chabestan et le Saix) sont dans le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales.

Ce territoire représente 78 communes, soit 46% des communes du Département et compte 81000 habitants, soit 55% de la population du Département des Hautes-Alpes.

La stratégie proposée par le territoire du Gapençais lors de son premier CRET reposait sur la Charte du Pays qui intègre le développement soutenable comme l'un des fondements de sa mise en œuvre mais aussi sur les choix du Schéma de Cohérence Territorial de l'Aire Gapençaise. Le CRET a permis de faire converger des problématiques communes à l'ensemble du territoire, aussi, le CRET de nouvelle génération fera émerger des projets qui y répondent tout en restant en cohérence avec nos documents stratégiques.

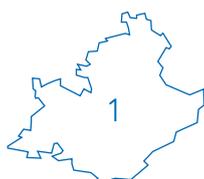
Issus directement du Plan Climat voté par la Région Provence Alpes Côte d'Azur en décembre 2017 et répondant aux enjeux du SRADDET, les axes stratégiques de la candidature du CRET de nouvelle génération du Gapençais déclinent les priorités régionales et affirment la volonté du territoire de contribuer aux objectifs régionaux en tenant compte des particularités et spécificités de notre territoire

alpin, à la fois rural et urbain. Un territoire attractif de par son climat, son environnement et sa qualité de vie. La stratégie proposée s'articule donc autour de ses atouts et de l'axe majeur et transversal suivant.

BIEN VIVRE EN TERRITOIRE GAPENÇAIS

Cette stratégie s'inscrit dans une dynamique de projets qui répond aux enjeux majeurs du territoire. Un territoire qui souhaite accroître son attractivité et sa notoriété, en améliorant son accessibilité et ses infrastructures, et en préservant son cadre de vie et ses spécificités, par un aménagement cohérent et structuré :

- Un aménagement qui concerne d'abord l'accès et les déplacements au sein du territoire, notamment par le développement de mobilités douces et d'intermodalités;
- L'un des défis majeur à relever à travers cet aménagement, est celui de la transition énergétique, en favorisant le développement des productions d'Énergies Renouvelables (EnR);
- Il s'agira également de mettre le numérique au service des habitants, des touristes et des entreprises : renforcer l'offre et l'efficacité des services par les outils numériques, améliorer l'accès aux réseaux numériques;
- Un aménagement qui doit aussi permettre aux centralités de conforter leur rôle en matière d'habitat, d'offre de services de proximité, de commerces et de développement économique ...
- Et enfin, un aménagement qui doit être considéré comme vecteur de mise en valeur du cadre de vie et de protection des ressources : préservation des espaces et ressources naturels et agricoles, aménagements harmonieux du territoire, valorisation touristique ...



Aussi, cette stratégie du Bien-Vivre en territoire Gapençais se décline selon les cinq axes opérationnels du Plan Climat développés ci-après :

1. Mobilité et transition énergétique
2. Développement des énergies renouvelables
3. Economie et attractivité du territoire
4. Protection du patrimoine naturel
5. Habitat, bâtiments durables et réseaux publics à faible consommation énergétique

DE NOMBREUSES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE DEJA A L'OEUVRE

En matière d'éco-mobilité, un premier tronçon d'une voie verte, véritable colonne vertébrale du territoire Champsaur Valgaudemar est en cours avec un investissement identifié dans le cadre du CRET de première génération, le collectif citoyen «Et si nous ...» travaille à la mise au point d'une application numérique de covoiturage répondant aux besoins de mobilité de la population éloignée des centres urbains et des commerces de proximité, trois aires de covoiturage viennent d'être réalisées dans le Champsaur Valgaudemar (Laye, St Julien, Chabottes) et sont donc opérationnelles en 2018, et la Ville de Gap a mis en place la gratuité des transports collectifs et aménagé des parkings relais en périphérie pour optimiser l'utilisation des transports collectifs et désengorger l'hyper-centre.

En matière d'énergies renouvelables, le schéma en cours d'élaboration sur le Buëch Dévoluy met en évidence une dynamique forte, notamment liée au fait que le gisement éolien et photovoltaïque y est

important, une étude de méthanisation réalisée en 2016 sur la commune de Sigoyer a démontré la pertinence d'un tel dispositif et la commune travaille actuellement à engager sa phase opérationnelle, et de nombreuses collectivités du territoire souhaitent utiliser l'énergie solaire pour réduire la consommation des bâtiments publics avec un certain nombre d'opérations d'installation de toiture photovoltaïque qui doivent voir le jour à court terme.

En matière d'économie, la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance et la Chambre de Commerce et d'Industrie se sont associées pour créer deux sites d'espaces de coworking et d'un incubateur, la Communauté de Communes Buëch Dévoluy s'est positionnée comme un territoire d'accueil pour les entreprises de nouvelles technologies et de fabrication additive

En matière d'habitat, le syndicat mixte du SCoT accompagne actuellement près de 12 communes sur des études de programmation urbaines qui se veulent exemplaires en matière énergétique (orientation bioclimatique des bâtiments à construire, possibilité de créer des réseaux de chaleur, traitement de certains espaces publics pour développer l'usage des EnR, ...), le projet de rénovation urbaine du Haut Gap a été retenu comme quartier prioritaire de la politique de la ville et l'étude de renouvellement urbain lancée par la Communauté d'agglomération vise à en faire un quartier d'excellence, et une réflexion collective sur un éclairage public intelligent et moins énergivore est partagée par de nombreuses communes qui souhaitent réduire leur consommation en matière d'éclairage public.



Parc photovoltaïque de Vitrolles



AXE 1

CAP SUR L'ÉCO-MOBILITÉ

CONSTATS

Conscient des enjeux climatiques de demain et soucieux de préserver son environnement naturel exceptionnel, qui fait la qualité de son cadre de vie, le Territoire du Gapençais souhaite poursuivre les réflexions engagées depuis plusieurs années.

A l'heure où la préservation de notre planète devient une urgence et dans un souci, d'une part de mieux maîtriser les coûts énergétiques générés sur son territoire et d'autre part, de sensibiliser les citoyens à la mobilité douce, les signataires de la candidature souhaitent poursuivre et accentuer les efforts déjà accomplis, et renforcer la mutualisation et le partage d'expérience entre les collectivités.

La mobilité est aujourd'hui étroitement liée à l'automobile. La voiture est en effet perçue comme un outil de liberté, qui peut répondre instantanément à nos besoins de mobilité. Si ce constat se vérifie en milieu urbain, il est encore plus prégnant en milieu rural où les transports collectifs sont moins présents. En effet, la faible densité de population ne permet pas la mise en place d'un réseau suffisamment important pour constituer une alternative efficace à la voiture individuelle.

Si la voiture répond au besoin de déplacement, elle comporte cependant de nombreux inconvénients et effets néfastes {pollution, coût, engorgement urbain, infrastructures à développer...}. La mobilité, au centre de la vie quotidienne, est une problématique aux multiples enjeux environnementaux, économiques et sociaux : réchauffement climatique, équilibre entre

ville et campagne, droit à la mobilité, accès aux services et à l'emploi, aménagement du territoire, qualité de vie, attractivité touristique et soutien aux activités de loisirs. En effet, tout dispositif renforçant les mobilités quotidiennes durables doit s'accompagner de la prise en compte des mobilités touristiques et de loisirs. Le territoire du Gapençais développe actuellement une diversification touristique quatre saisons, autour notamment de la pratique des sports de pleine nature.

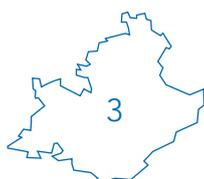
Compte-tenu de la situation contrastée du territoire, à la fois urbain et rural, et de l'importance de l'enjeu, plusieurs actions sont développées pour rechercher une mobilité décarbonée.

ENJEUX

Aussi, notre premier contrat a vu se réaliser des projets de voies douces et de cheminements piétonniers et cyclables, qui ont permis d'initier un maillage du territoire qu'il convient de poursuivre. Il est envisagé de construire une offre cohérente de parkings relais et d'aires de covoiturage/copartage afin d'inciter le report modal de la voiture individuelle vers les transports collectifs. De même, il est aussi envisagé de poursuivre l'interconnexion des itinéraires des mobilités douces (cheminements piétons, cycles, électromobilités, ...).

Les objectifs visés sont de :

- Favoriser les projets d'aménagements visant la réduction des déplacements et l'usage des transports en commun en les développant sur les axes qui le justifient,



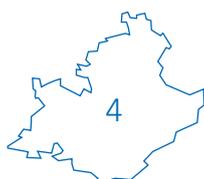
AXE 1

CAP SUR L'ÉCO-MOBILITÉ

- Développer des aménagements et des itinéraires piétons et cyclistes ainsi que les services favorisant la mobilité douce des habitants et touristes,
- Encourager le report modal de la voiture individuelle vers les transports collectifs (pôle d'échange multimodal ...),
- Favoriser le développement des motorisations électriques, notamment en développant les infrastructures de recharge,
- Favoriser le covoiturage et l'autopartage,
- Contribuer au maintien et au développement des services en renforçant leur accessibilité. Ils doivent être accessibles aux résidents, aux touristes, aux entreprises mais également aux personnes en situation de fragilité (personnes âgées, en situation de précarité, handicaps...), ce qui implique une offre de transport efficiente et une mise à disposition d'accès aux services « à distance » {télé procédures, portails internet, ...}.



Navette électrique



AXE 2

UNE RÉGION NEUTRE EN CARBONE

CONSTATS

Le territoire du Gapençais est particulièrement adapté au développement des énergies renouvelables en raison de caractéristiques climatiques favorables et de ressources importantes (solaire, bois, hydraulique, biomasse...). Les secteurs des transports et du résidentiel sont les principaux consommateurs d'énergie du territoire.

Ainsi, le territoire vise à favoriser les économies d'énergie et à valoriser les ressources locales et s'appuie sur une stratégie d'efficacité énergétique. Notre premier contrat a vu se réaliser des projets essentiellement axés sur le développement des réseaux de chaleur chaufferie bois. Désormais, le territoire souhaite diversifier sa production énergétique en développant plusieurs types d'énergies alternatives à l'énergie fossile notamment : le photovoltaïque, l'éolien, la méthanisation, la géothermie, la biomasse, ...

Adaptées aux ressources de notre territoire, les énergies renouvelables peuvent compter, pour se développer, sur des entreprises locales, sur les agriculteurs et sur les citoyens. C'est l'occasion pour notre territoire de se réappropriier les enjeux énergétiques et de prendre des décisions bénéfiques pour l'avenir en favorisant toutes les actions valorisant l'autoconsommation et la réduction de la consommation à la source.

ENJEUX

Il semble donc essentiel de pouvoir soutenir les initiatives publiques ou privées dans les domaines de la production d'EnR sur notre territoire, et notamment par la mise en œuvre d'actions d'accompagnement :

- promouvoir le développement des EnR et informer sur les cadres réglementaires et fiscaux applicables

- accompagner sur les plans méthodologique et technique les initiatives
- accompagner le montage de partenariats opérationnels
- mettre en place des outils publics ou parapublics afin de soutenir ces initiatives

Il s'agit également de valoriser nos ressources dans le respect de nos critères environnementaux et en ayant le souci de rendre acceptables les opérations potentielles :

- Schématiser à des justes niveaux infra-territoriaux afin de diagnostiquer au mieux les potentiels et de définir un cadre de développement acceptable (cf. dynamiques en cours : schéma EnR sur le Buëch Dévoluy et démarche portée par le SCoT)
- Concevoir et mettre en œuvre des opérations de production d'énergies renouvelables dans le cadre de partenariats adaptés
- Accompagner les opérateurs publics du territoire dans la recherche d'une optimisation financière

Cet axe « développement des EnR » est envisagé de façon transversale aux autres axes de notre stratégie.

Les objectifs visés sont de :

- Réduire la consommation de l'énergie fossile,
- Développer des énergies vertes en s'appuyant sur notre potentiel de ressources et poursuivre le travail de mutualisation des systèmes de production d'énergie et de chaleur décentralisée (réseaux de chaleur,...),
- Optimisation du cycle de l'eau à l'échelle du territoire en développant des projets permettant la création de réserves d'eau allée à de la production énergétique,
- Garantir la résilience du territoire face au changement climatique.



AXE 3

UN MOTEUR DE CROISSANCE

CONSTATS

L'économie du territoire repose en grande partie sur les activités touristiques et agricoles qu'il convient de conforter, de renforcer et de diversifier. Toutefois, le territoire souffre d'un déficit de notoriété qu'il est important de combler au travers d'actions de valorisation de nos atouts.

L'économie locale est aussi caractérisée par la présence de pôles et filières d'excellence locaux : filière aérienne, filière des énergies renouvelables, filière agroalimentaire, filière des technologies de l'information et de la communication des Hautes-Alpes.

ENJEUX

Pour développer ces pôles et filières d'excellence locaux, les besoins de connexions et d'échanges avec les territoires voisins doivent être renforcés via le val de Durance.

L'enjeu majeur réside donc dans toutes les améliorations nécessaires pour faire fructifier les atouts économiques du territoire, au service de l'emploi, de la croissance verte et d'un dynamisme général en développant des filières à partir des ressources locales (bois, agroalimentaire, aérienne...) afin de d'engager une politique de croissance verte, créatrice d'emplois.

Le développement économique et la croissance verte reposent sur les trois enjeux essentiels suivants :

- Offrir des conditions viables et pérennes pour les exploitations agricoles afin de renforcer la fonction économique de l'agriculture, pour le marché local

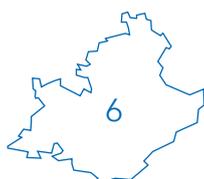
et sur des filières ouvertes sur l'extérieur et pour que l'agriculture poursuive son rôle « indirect » dans l'activité touristique en maintenant un cadre de vie attractif ;

- Conforter le rôle productif de la forêt (exploitation, bois d'œuvre, bois énergie..) par des actions en termes de remembrement et de stratégie foncière, sensibilisation et aides à la gestion durable de la forêt et en soutenant l'exploitation et la transformation du bois sur le territoire de l'Aire Gapençaise.
- Assurer la desserte numérique à l'échelle de l'ensemble du territoire et répondre aux besoins des particuliers et des entreprises en termes d'accès aux TIC (e-services, télétravail, wifi libre,...).

Le territoire porte également des ambitions fortes en maintenant, renforçant l'attractivité et l'économie touristique, tout en anticipant les mutations inéluctables par la diversification touristique en renforçant la diversité des espaces touristiques et de loisirs autour : des espaces ruraux et montagnards, des « communes touristiques et de loisirs » et de Gap.



Domaine de Charance (Gap)



AXE 4

UN PATRIMOINE NATUREL PRÉSERVÉ

CONSTATS

Le Gapençais présente un patrimoine naturel, agricole et paysager à la base de la qualité de son cadre de vie, de son développement économique et de son attractivité.

Par sa situation particulière de carrefour climatique, soumis à des influences multiples, le Gapençais est reconnu de longue date pour la qualité et la diversité de ses espaces naturels et agricoles dont l'intégrité est garante du maintien de la richesse en espèces tant animales que végétales.

Il regroupe des sites naturels remarquables reconnus, protégés et gérés, qui en font un territoire préservé. Le territoire est couvert par des massifs forestiers importants et dispose de milieux aquatiques de grande qualité écologique, par exemple avec ceux du Drac, du Petit Buëch et de la Durance.

La richesse du territoire tient aussi à la présence d'une nature dite ordinaire encore préservée et étendue, qui constitue de nombreux réseaux écologiques.

ENJEUX

Le développement des énergies renouvelables du Gapençais s'avère particulièrement adapté, en raison de caractéristiques bioclimatiques favorables et d'une ressource bois importante.

Les espaces forestiers sont en effet une autre composante majeure du Gapençais, tant par leur représentativité que par leur multifonctionnalité et les services diversifiés qu'ils offrent aux habitants.

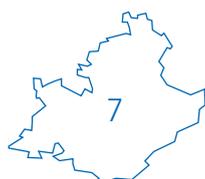
La réduction de la production de déchets, l'amélioration du recyclage et du tri des déchets constituent d'autres enjeux auxquels sont confrontées les collectivités locales.

Enfin, les enjeux liés à la ressource en Eau sont également importants sur notre territoire. Le territoire a connu récemment des difficultés d'approvisionnement qui ont montré que la question de la ressource en eau pouvait très rapidement devenir critique. C'est pourquoi, il y a une nécessité d'optimiser la gestion de l'eau, que ce soit au niveau de l'accès à la ressource, de la gestion de la qualité de l'eau, de la lutte contre les pertes via les infrastructures ou encore de la réutilisation des eaux usées (eaux de lavage, piscine, pluie...).

L'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans les réseaux d'eau peut permettre une connaissance approfondie et une meilleure maîtrise des infrastructures. L'utilisation de la ressource en eau et ses possibilités de recyclage doit également faire l'objet d'une réflexion des collectivités.

Les objectifs visés sont de :

- Préserver les ressources du territoire (espaces boisés agricoles, eau ...) en s'appuyant sur une structuration des filières de développement en circuits courts (agriculture, éco construction, filière bois...), une prise en compte des conditions de viabilité de l'agriculture.
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité du territoire gapençais, avec une attention particulière sur la prévention et la gestion des déchets



AXE 5

BIEN VIVRE EN PROVENCE- ALPES-CÔTE D'AZUR

CONSTATS

Le confortement des centralités constitue une priorité du SRADDET que partage le territoire du Gapençais. Les centres-bourgs jouent un rôle essentiel dans la vie quotidienne de nos habitants et dans la cohésion de nos territoires ruraux. Les espaces publics, lieux de mixité, de services, de commerce, d'événements culturels y sont propices à la rencontre des autres, aux échanges et au partage. Ils contribuent très fortement au développement des liens qui nous unissent sur un même territoire et assure une présence humaine plus homogène sur le territoire.

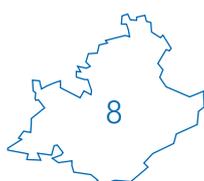
Aussi, il est primordial de maintenir et de développer les services, les activités et les commerces de proximité. Toutefois cet enjeu majeur de conquête, voire de reconquête, des centre-bourgs doit se construire avec une approche globale d'aménagements respectant les identités et les richesses de notre patrimoine naturel, culturel et architectural.

ENJEUX

La performance énergétique du bâti existant représente un enjeu majeur de développement durable, qui doit être au cœur des démarches de construction comme de réhabilitation des bâtiments.



Gap



AXE 5

BIEN VIVRE EN PROVENCE- ALPES-CÔTE D'AZUR

De nombreuses communes du territoire possèdent des logements communaux sur lesquels est fait un constat général de précarité énergétique. Aussi, il convient d'accompagner les communes sur ces opérations : ce contrat doit permettre une forte incitation à des réhabilitations d'une grande qualité environnementale. Ce travail sera également engagé sur les bâtiments publics. L'accompagnement d'opérations d'ensemble présentant une exemplarité en matière d'aménagement durable devra être poursuivie et la remise sur le marché de la location touristique des lits froids sera également un enjeu sur l'ensemble du territoire.

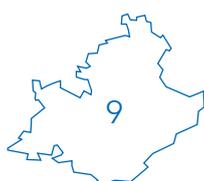
L'éclairage public revêt un enjeu majeur de développement durable pour les collectivités. Dans un contexte de transition énergétique et de raréfaction des finances publiques, le territoire souhaite agir sur l'éclairage public. Celui-ci sert à sécuriser, éclairer, repérer, baliser, orienter, fluidifier la circulation pour que la ville reste, au quotidien, un espace public fonctionnel, accessible et attractif. Eclairer les villes aujourd'hui engage à réduire l'empreinte écologique tout en maîtrisant les budgets.

Une démarche de gestion raisonnée de l'énergie et de valorisation à long terme de leur patrimoine et de leur service local d'éclairage public anime l'ensemble des Maires des communes du Territoire. Cette valorisation peut s'effectuer à partir de prescriptions communes à toutes les collectivités du territoire, quelle que soit leur échelle, et concernant en premier lieu la

« sécurité » de l'utilisateur de l'espace public. La qualité de l'éclairage est appréciée en fonction de critères environnementaux (économies d'énergie, réduction des émissions de CO₂, lutte contre les pollutions lumineuses...), d'adaptation aux nouveaux modes de vie (mobilité, information, communication).

Les objectifs visés sont de :

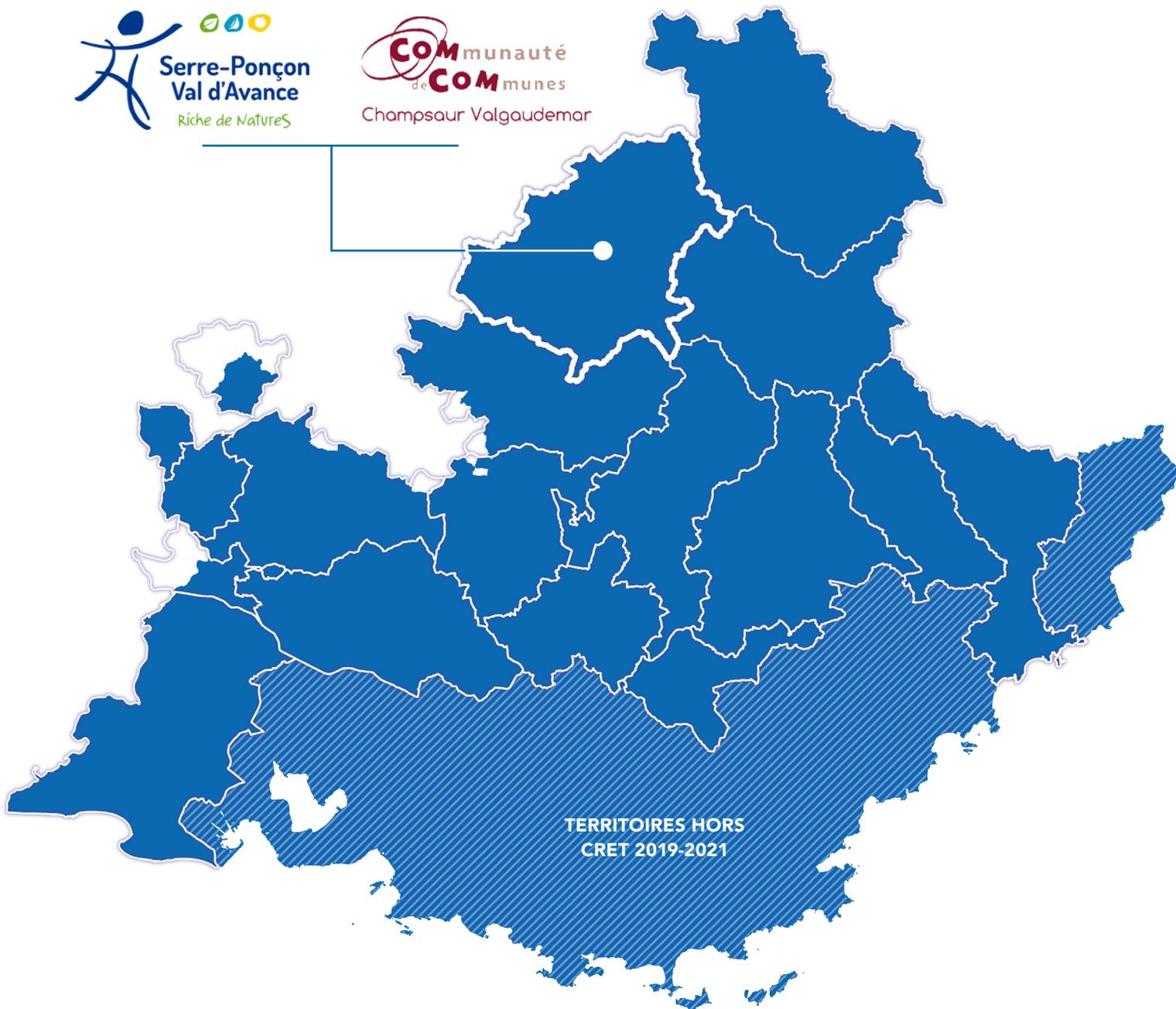
- Promouvoir un habitat durable et innovant, le logement collectif et social de qualité, cela en adaptant l'offre aux besoins spécifiques des populations,
- Accompagner la création et la rénovation de bâtiments visant la performance énergétique (développement de filières d'éco-matériaux, réduction de l'empreinte carbone, ...),
- Mettre en place des dispositifs de maîtrise des dépenses énergétiques,
- Diversifier les activités touristiques, pour une attractivité toute saison et adaptée aux évolutions climatiques : diversification de l'hébergement touristique, développement des activités de pleine nature, mise en valeur du patrimoine naturel, rural et paysager, renforcement du tourisme culturel et culturel, valorisation des sites emblématiques à l'échelle de tout le territoire...
- Développer les filières adaptées aux atouts du territoire Gapençais (bien-être, naturalité, ...),
- Conforter les centralités par le développement des services et commerces de proximité.



LES 17 CRET 2019-2021



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



TERRITOIRES HORS
CRET 2019-2021

